



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**France  
services**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# France services

Santé, famille, retraite, recherche d'emploi...

Les services du quotidien à moins de 30 minutes de chez vous !



L'État et ses partenaires sont à vos côtés :



Agence nationale des titres sécurisés





# Un accompagnement de proximité avec le réseau France services

## Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales... À moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien, partout dans le département.

Quel que soit l'endroit où vous vivez, ville ou campagne, France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'intérieur, le ministère de la justice, les finances publiques, Pôle emploi, l'assurance retraite, l'assurance maladie, la CAF, la MSA et La Poste.

Les agents France services vous accompagnent dans toutes vos démarches en ligne. Au-delà des formalités administratives, vous avez également accès à des postes informatiques en libre-service. Création d'une adresse e-mail, impression ou scan, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne...

Que vous ayez un besoin de conseils sur vos démarches administratives ou besoin d'aide sur l'utilisation d'un service numérique, vous pouvez vous rendre dans une France services pour accéder à un service public de qualité, offert par des agents formés et disponibles. Pour résoudre vos démarches les plus complexes, les agents peuvent aussi s'appuyer sur leurs correspondants au sein du réseau des partenaires.



**France services**

**Nos agents vous accueillent partout en France, à moins de 30 minutes de chez vous**

**PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS**



# Quelles démarches ?

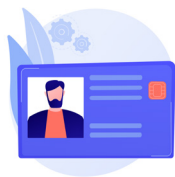
Les agents France services vous accompagnent dans vos démarches

## Je déclare mes revenus



- Accéder à une information de premier niveau en matière de fiscalité des particuliers ou de paiement des recettes recouvrées par la direction générale des finances publiques ;
- Découvrir les principales fonctionnalités du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ;
- Effectuer vos démarches en ligne et « papier » ainsi qu'à l'activation de l'espace particulier sur le site et à l'utilisation des principales fonctionnalités et démarches proposées.

## J'établis mon permis de conduire ou ma carte d'identité



- Demander ou renouveler un permis de conduire ;
- Demander ou renouveler un certificat d'immatriculation (carte grise) ;
- Effectuer la demande de certificat de situation administrative (certificat de non-gage : prouve qu'il n'existe aucune opposition au transfert de la carte grise).

## Je demande une aide (allocation logement, RSA)



- Se renseigner sur les prestations, services et démarches de la CAF ;
- Être aidé à communiquer avec la CAF ;
- Utiliser le site [caf.fr](https://caf.fr) et de l'application mobile ;
- Constituer les dossiers (télé-procédure, téléchargement des formulaires).

# Quelles démarches ?

Les agents France services vous accompagnent dans vos démarches

## Je cherche un emploi



- Être informé sur vos droits et démarches ;
- Réaliser votre CV et vos lettres de motivation ;
- Utiliser le site [pole-emploi.fr](https://pole-emploi.fr) : création d'un espace personnel, inscription/réinscription en ligne, utilisation de l'Emploi Store, simulation d'allocations, prise de contact avec votre conseiller Pôle Emploi

## Je cherche à rembourser mes soins



- Obtenir une information de premier niveau (démarches, horaires des agences de la CPAM les plus proches) ;
- Utiliser le site [ameli.fr](https://ameli.fr) et son application mobile ;
- Ouvrir un compte et pour l'ensemble des services disponibles en ligne.

## Je prépare ma retraite



- Accéder aux droits et démarches vous concernant pour votre retraite ;
- Créer votre espace personnel ;
- Simuler vos allocations ;
- Déposer ou retirer votre dossier sur internet.

# Quelles démarches ?

## Je fais face à un litige ou un conflit



- Avoir un premier accueil inconditionnel et être orienté vers un dispositif de proximité en matière d'accès au droit, généraliste ou spécialisé, au sein du réseau des Point Justice ;
- Obtenir des coordonnées de professionnels de la justice (avocats, notaires, huissiers) seuls habilités à délivrer des conseils juridiques.

## J'attends un enfant



- Obtenir des informations sur les allocations, services, démarches et conditions ;
- Utiliser le site [mon-enfant.fr](https://mon-enfant.fr), [ameli.fr](https://ameli.fr) et les applications mobiles;
- Être aidé pour naviguer sur le site en cas de difficulté d'usage numérique (trouver des informations relatives au dossier, télé-procédures, prise de rendez-vous).

## Foire aux questions



- **Je peux me rendre dans une France services même si elle ne fait pas partie de ma commune de résidence ?**

**Oui** : vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle France services, où que vous habitez. [Trouvez la France services la plus proche de chez vous](https://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/France-Services-les-services-publics-pres-de-chez-vous/Adresses-horaires-et-contacts-des-France-services-de-la-Moselle2) sur <https://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/France-Services-les-services-publics-pres-de-chez-vous/Adresses-horaires-et-contacts-des-France-services-de-la-Moselle2> parmi les plus de 1500 actuellement labellisées sur la carte interactive France services. À la fin de l'année 2022, 2500 France services seront déployées sur l'ensemble du territoire français.

- **Je dois attendre d'être à la retraite pour être accompagné dans mes démarches pour la préparer ?**

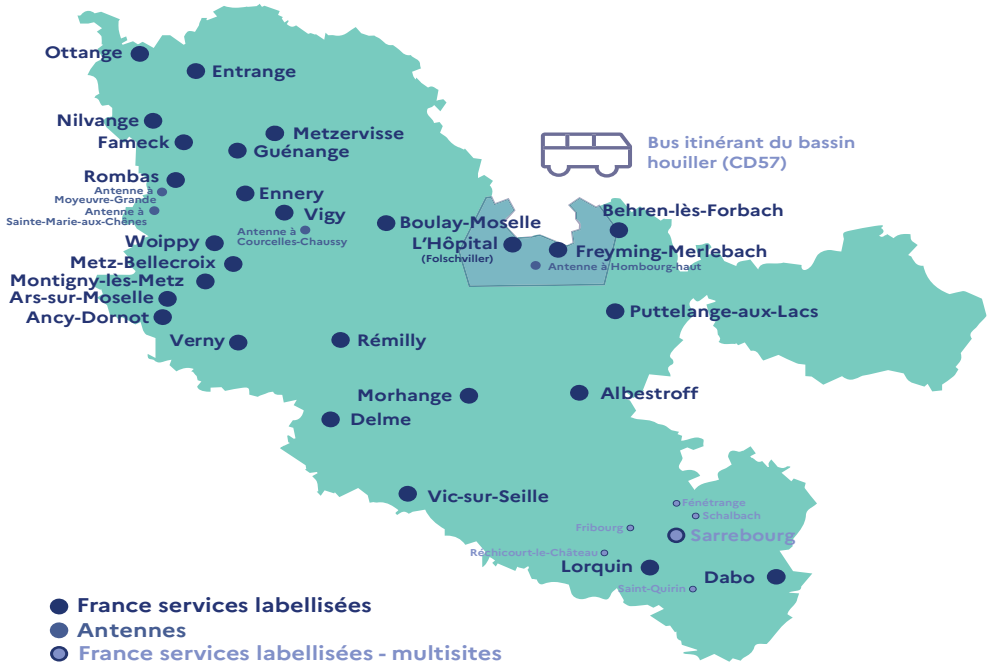
**Non** : un agent France services peut vous accompagner pour préparer votre retraite en vous présentant les ressources à votre disposition sur la plateforme [PourBienVieillir.fr](https://PourBienVieillir.fr)

- **Je peux me créer un compte sur le site de Pôle emploi dans une France services ?**

**Oui** : un agent France services peut vous orienter dans l'utilisation du site [pole-emploi.fr](https://pole-emploi.fr) : création d'un espace personnel, inscription/réinscription en ligne, utilisation de l'Emploi store, simulation d'allocations, prise de contact avec votre conseiller Pôle emploi.



# Le Réseau France services en Moselle



Retrouvez les adresses et horaires de votre France services en flashant le QR code

